

L'ÉCHO DE BONREPOS

SUR AUSSONNELLE



TRIMESTRIEL - JUIN 2018

DANS CE NUMÉRO :

VIE MUNICIPALE	1-9
LE COIN DU CITOYEN	10-11
VIE ASSOCIATIVE	12-15
A RETENIR...	16

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI DE 15 H À 18 H
MARDI DE 15 H À 18 H
MERCREDI DE 15 H À 19 H
JEUDI DE 15 H À 18 H
VENDREDI DE 15 H À 19 H
SAMEDI DE 9 H À 12 H

L'ÉCHO de BONREPOS est édité par la Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Directeur de la publication : Daniel GASC

Photos : I. Caubet - Associations

Maquette : E. Vidal

Mise en page : I. Caubet

Imprimé par BCR Imprimeur
Zone artisanale Lafourcade
32200 GIMONT



Nous voici à l'orée de l'été, annonciatrice d'éclaircie, de nombreuses animations associatives et des grandes vacances.

Le précédent Conseil municipal fut consacré à l'approbation des comptes administratifs et au vote du budget, ces derniers ont été validés à la majorité au cours de la séance du 30 avril 2018.

Un compte administratif relativement satisfaisant dans le contexte de notre première année en qualité de membre du « Muretain Agglo ».

Le budget donne priorité aux travaux de réfection de la charpente de l'école, lesquels ont démarré le 5 juin pour se terminer le 15 juillet sauf aléas. Dès lors notre équipe consacrera le temps nécessaire pour réaménager les classes afin que nos enfants puissent réintégrer le groupe scolaire à la rentrée 2018.

D'autres investissements sont néanmoins programmés. Pour l'essentiel : la poursuite d'équipements « Leds » en faveur d'une économie de consommation de l'éclairage public ainsi qu'une reprise de chaussée accompagnée d'une réfection des ré-

seaux en vue d'améliorer la gestion des eaux pluviales et leur ruissellement au secteur du Mondou.

La charge financière des travaux de la charpente de l'école, au-delà des aides que je souhaite conséquentes tant du Département que de l'Etat, nous amène à faire appel à la solidarité par une très légère augmentation de nos taxes locales, relativement indolore pour chaque foyer ; notre politique étant toujours de maîtriser la pression fiscale.

Il est envisagé par ailleurs de déplacer notre monument aux morts actuellement dans l'enceinte du cimetière au centre du village en limite

de la place Buissonnière, et ce à la demande des représentants des anciens combattants à laquelle je m'associe pleinement.

Le devoir de mémoire est incontournable. Je remercie les enfants, les enseignants et les administrés qui ont participé à la cérémonie du maquis qui s'est déroulée le 9 juin.

Votre dévoué.

EDITO

CONTRÔLEZ VOS CHARPENTES

Suite au sinistre survenu à la charpente de l'école, le bureau d'étude qui a défini la nature des travaux à mettre en oeuvre indique que ces dégradations structurelles s'avèrent fréquentes dans la région. Il nous a conseillé d'inviter les administrés à vérifier régulièrement l'état de la charpente et couverture de leur habitation.



VIE MUNICIPALE

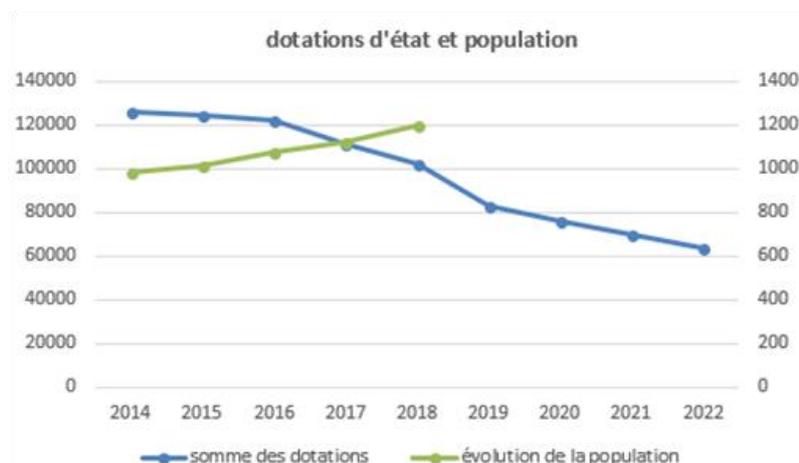
BUDGET 2018 DANS UN CONTEXTE EN PLEINE ÉBULLITION

BAISSE DES DOTATIONS

Une année particulièrement instable. Des dotations en diminution depuis 4 ans, avec une prévision de baisse progressive sur les quatre prochaines années. L'Etat réduit ses dépenses... ou plutôt l'Etat demande aux collectivités de réduire leurs dépenses.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Non seulement les dotations d'Etat au fonctionnement des collectivités sont en baisse mais la suppression de la taxe d'habitation, à court terme, va provoquer le gel de la compensation que l'Etat promet aux communes. La taxe d'habitation est l'une des taxes qui permet le financement des services locaux (dont notamment les coûts de fonctionnement et d'investissement scolaires) et de fait hypothèque le financement de l'évolution démographique, laquelle en pays toulousain est remarquable.



LIMITATION DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR TOUS

Si les communes ne sont pas soumises fortement à la limitation légale d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1.2 %, les EPCI (Communautés de communes, d'agglomérations et les métropoles) de plus de 100.000 habitants y sont contraints par contrat avec l'Etat : un euro de trop dépensé (hors fourchette d'augmentation autorisée) entraînera le paiement d'une pénalité d'un euro à l'Etat. Ceci préfigure des changements dans les équilibres financiers entre collectivités. Les EPCI vont devoir limiter les augmentations de charges (retour de compétences aux communes ?). Les évolutions des coûts du fait de l'accroissement démographique et le développement de nouveaux services intercommunaux pourraient être désormais en partie à la charge des communes (mutualisation).

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT BUDGÉTAIRE

Au 1^{er} janvier 2017 la fusion des 3 communautés de communes (CAM, AXE-SUD et CCRCSA) en un bloc Muretain Agglo provoque plusieurs changements dans le fonctionnement financier de la commune : la voirie devient mutualisée et les dépenses ne sont plus réparties en investissement mais en fonctionnement. Cela change la donne et les paramètres habituels de gestion communale sont complètement modifiés. La gestion de la dette et surtout le dégageant des ressources d'autofinancement des emprunts réalisés deviennent apparemment très réduits et se doivent d'être retraités.

DES DÉPENSES INATTENDUES

L'année 2018 voit une dépense non prévue pour ce mandat : la réparation de la charpente de l'école qui mobilisera 100.000 euros qui ne peut se financer que par emprunt complémentaire au-delà des subventions obtenues. L'école est primordiale dans le contexte du village et doit mobiliser tous les moyens. Ce sinistre a bloqué toute prévision d'investissement tant que nous n'avions pas en main la solution de réparation et son coût. Ainsi le programme du mandat fut reporté d'un an et les ressources pour financer les investissements passés et futurs mis sous la loupe.

De plus de nouvelles participations communales apparaissent du fait de la fusion :

- ◆ pour les transports.... Même si nous ne sommes pas desservis, nous cotiserons.
- ◆ pour le développement numérique via le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique). Auparavant la communauté de Communes CCRCSA prélevait sur ses impôts propres pour le financer, impôts repris par l'agglo mais pas la charge.

VIE MUNICIPALE

UN BUDGET DE PRÉCAUTIONS AU VU DES RISQUES ET FLUCTUATIONS DES MODALITÉS DE GESTION DES SERVICES

Ainsi du point de vue **dépenses de fonctionnement**, 2018 porte prévision pour 603.338 € (contre 610.036 € réalisés en 2017). Il est à remarqué que les dépenses sont en baisse sur :

- ◆ les charges de personnel (2018 : 264.500 € contre 283.500 € en 2017),
- ◆ les charges à caractère général (142.000 € en 2018 contre 171.000 € en 2017),
- ◆ les intérêts des emprunts (25.000 € contre 27.300 € en 2017) .

Il est à noter que les charges à caractère général baissent de 29.000 € du fait du transfert de la restauration scolaire à l'agglomération (-62.000 €) et une augmentation temporaire correspondant au remboursement de subvention à l'agglomération à hauteur de +26.000 € et une surconsommation d'énergie électrique de +4.500 € liée au transfert des classes dans tous les bâtiments communaux réquisitionnés à la suite du sinistre de l'école. Ainsi se dégage la nécessité de revoir nos installations électriques pour limiter ces consommations.

Les charges de gestion courantes augmentent de 15.000 € du fait de la participation de la commune dans un service mutualisé ADS (Autorisation du Droit des Sols) qui instruit les permis de construire en lieu et place des services de l'Etat qui ont abandonnés cette charge aux communes à compter du 01/01/2018.

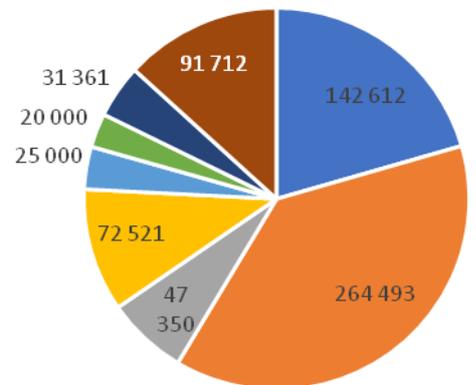
L'implication des décisions de l'agglomération dans le fonctionnement de la mairie appelle la mise en réserve de fonds pour le financement des travaux de voirie 2017 (20.000 €).

Du point de vue **recettes de fonctionnement** les baisses sont de 87.900 € :

- ◆ 62.000 € (transfert à l'agglomération des recettes de la restauration scolaire qui équilibre la baisse des dépenses de fonctionnement correspondante),
- ◆ 5.900 € sur les taxes locales,
- ◆ 13.600 € de dotation de l'Etat,
- ◆ et autres baisses de recettes.

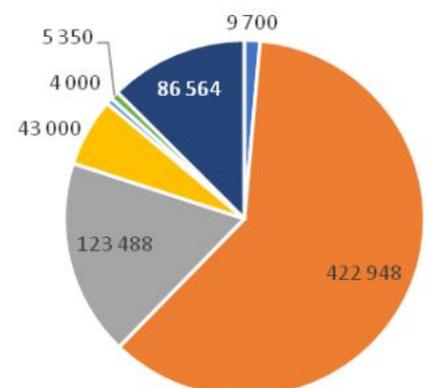
Au global, compte tenu des résultats comptables fin 2017, le fonctionnement dégage un cumul d'excédent antérieur de 280.000 € pour alimenter l'investissement.

Fonctionnement Dépenses



- charge à caractère générale
- charges de personnel
- atténuation produit(FNGIR)
- autre charge de gestion courante
- charges financières
- dépenses imprévues
- dotations aux provisions et amortissement
- virement à la section investissement

Fonctionnement recettes



- produit de gestion courante
- impôts et taxes
- dotations /subventions
- autre produit gestion courante
- atténuation de charges
- travaux en régie
- Excédent de fonctionnement reporté

VIE MUNICIPALE

Coté **investissement** compte tenu :

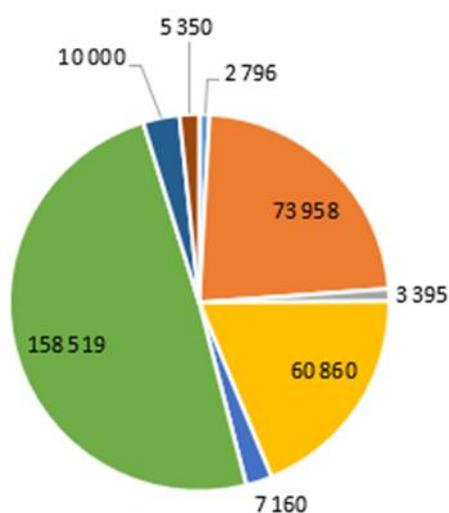
- ◆ Des choix du conseil municipal, le tableau des investissements et travaux représentent un engagement de dépenses de 223.000 € plus 10.000 € pour imprévus,
- ◆ Du remboursement d'emprunts réalisés antérieurement à hauteur de 74.000 €,
- ◆ Des subventions attendues à hauteur de 50.000 €.

Il a été arbitré d'emprunter 93.000€ et de soumettre une contribution fiscale à hauteur de 15.000 € représentant 35 € par foyer en moyenne pour maintenir la capacité de remboursement des emprunts contractés.

Investissements prévus, pour l'essentiel :

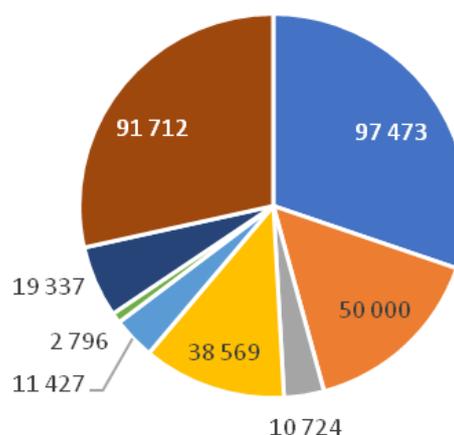
- ◆ Réparation toiture école : 99.000 €
- ◆ Pour la réduction des coûts récurrents d'énergie : Changement du système éclairage école (43.500 €) et du système de chauffage à la mairie (7.000 €)
- ◆ Modification, révision du PLU et études annexes : 24.900 €
- ◆ Etude de faisabilité de rénovation de la salle polyvalente (programme investissement du mandat pour une réalisation en 2019/2020) : 20.000 €
- ◆ Réserve pour étude de modification des bâtiments communaux pour l'accessibilité (dépenses obligatoires de 140.000 € sur 4 ans) : 3.500 €
- ◆ Aménagement du monument aux morts : 1.700 €
- ◆ Système limiteur de bruit pour la salle des fêtes : 4.000 €
- ◆ Borne incendie : 7.000 €
- ◆ Et divers : 10.500 € (matériels,...)

Investissement Dépenses



- déficit antérieur
- remb emprunts
- autre remb
- Etudes
- matériel
- bâtiments
- dépenses imprévues
- opération d'ordre

Investissement Recettes



- emprunt
- taxe aménagement
- TVA années antérieure
- subvention état
- subvention CD
- excédent de fonctionnement capitalisé
- amortissements
- virement de la section de fonctionnement

VIE MUNICIPALE

RÉUNIONS DE QUARTIERS : LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Ordures ménagères / Incivisme : plateformes à nettoyer, couvercles cassés, dépôts sauvages ; Containers sans plateforme ou sur des plateformes trop petites ; Containers pleins, en nombre insuffisant.

Un audit a été réalisé par le Muretain sur le taux de remplissage. Des sur et sous-capacités ont été constatées. Les mesures seront prises en conséquence. L'habillage des plateformes est prévu au budget 2018 pour le chemin de Coste, la route d'Empeaux et la place du Couchant.

Déchetterie / Des personnes refusées à la déchetterie de Saint-Lys.

Le Muretain a été avisé et le personnel sensibilisé. Les Reposiens ne doivent plus être refusés.

Sécurité routière / Chemin du Moulin. Circulation en augmentation et non respect des limitations de vitesse ; manque de visibilité au stop au bas du chemin.

Le Muretain a été approché pour une étude de faisabilité structurelle et financière pour des ralentisseurs (idem pour le chemin du Guigneriou). Il a été demandé au riverain du bas du chemin de tailler sa haie. Mise en œuvre d'un passage protégé avec le Muretain.

Sécurité routière / Danger au bas de la route d'Empeaux pour les enfants qui rejoignent l'arrêt de bus.

Un arrêt de bus place du Couchant a été demandé au Département.

Sécurité routière / Pourquoi le chemin du Mondou est fermé ? Vitesse excessive au carrefour D12/Mondou et sens interdit non respecté.

Compte-tenu de l'état de la chaussée, c'est une question de sécurité pour éviter le croisement avec les transports scolaires. Il a été demandé à la gendarmerie de faire des contrôles.

Sécurité routière / Vitesse excessive route d'Auradé, danger pour les riverains pour sortir de chez eux. Pas de panneau d'agglomération à cet endroit.

Le Département a été interpellé pour une zone à 70. Une étude et un comptage sont prévus.

Sécurité routière / Hauteur des ralentisseurs au Tourneris.

La hauteur a été revue et ils sont aux normes.

Urbanisation / Prolongement du piétonnier ou trottoir jusqu'au lotissement Les Terrasses du Moulin.

Une étude sera demandée au Muretain sachant que la faible largeur des abords de voirie hypothèque la réalisation.

Urbanisation / Aménagement de la place du Couchant.

La reconfiguration des abords du cimetière pour le stationnement et l'embellissement est envisagée à moyen terme.

Voie / Rétrocession de la voie des lotissements.

Large débat, mais dossier à rouvrir avec le Muretain.

Fossés / Curage des fossés à faire au Tourneris.

Des secteurs de fossés sur l'ensemble de la commune sont au budget. Il est rappelé que les buses sur les passages privatifs doivent être débouchées par les propriétaires. Pour le fossé en limite d'agglomération qui rejette les eaux pluviales dans l'Aussonnelle, la commune de Fontenilles a été avisée et un constat est en cours.

VIE MUNICIPALE

Aussonnelle / Nettoyage des berges, enrochement (Tourneris)

Le Muretain a la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et sera en charge de l'entretien des cours d'eau et des berges situés sur son territoire. Une taxe d'environ 5 € par habitant sera appelée.

Ecoulement des eaux de pluie / Problème de rétention, évacuation au chemin du Moulin.

Un courrier a été adressé aux riverains concernés pour qu'ils se raccordent au pluvial.

Assainissement / Quand pour l'assainissement collectif au Tourneris ?

Assainissement assujéti à l'urbanisation du Tourneris, mais le Conseil municipal n'est pas en phase sur le PLU.

Eau potable / Trop de pression au Tourneris (sept. 2017).

La mairie doit interroger le SIECT sur la pression dans cette zone, même si une pression supérieure à 7 bars paraît peu probable.

Electricité / Microcoupures

Voir le courrier explicatif d'ERDF, sur la page d'accueil du site de la mairie.

Electricité / Compteur Linky, positionnement de la mairie

Pas de positionnement. Une réunion publique d'échanges sera organisée entre « pro » et « anti » Linky.

Electricité / Eclairage public défectueux, insuffisant au Mondou.

Signalé. Le SDEHG est intervenu.

Réseau téléphonique / Besoin d'élagage route d'Empeaux, ZA Tourneris.

Pour les lignes téléphoniques, Orange n'intervient pas. Les riverains doivent élaguer les arbres sur leur propriété.

Réseau téléphonique / Des poteaux à redresser en haut de la route d'Empeaux.

France Telecom avisé.

Urbanisme / Divisions parcellaires : distances pour la construction d'une maison.

Des modifications circonstancielles sont apportées dans la modification du PLU en cours de terminaison.

Urbanisme / Les constructions ne respectent pas les permis déposés sur le lotissement les Terrasses du Moulin

Un contrôle a été effectué

Urbanisme / Existe-t-il un projet d'agrandissement des Jardins de l'Aussonnelle ?

Ce n'est pas d'actualité. Sachant toutefois que la parcelle au sud du château est partiellement constructible..

Urbanisme / Demande d'ouvrir à la construction des terrains route d'Empeaux

Rentre dans le cadre de la révision du PLU..

VIE MUNICIPALE

Nuisances sonores / Jeunes : problème des nuisances causés par les jeunes qui occupent la salle des jeunes (auprès des riverains ch. de la Goutte), 3-4 soirées par semaine en été et jusqu'à 3-4 heures du matin (musique, déchets, non respect des riverains qui viennent se plaindre, mépris). Nuisances causées aussi autour de la salle des fêtes (auprès des riverains de la Marnière), musique, déchets, non respect du code de la route autour de la salle.

La salle des jeunes ne devrait pas leur être rendue après la réparation du groupe scolaire. La place de la Paix est interdite aux véhicules après 19h30. Les riverains doivent appeler la gendarmerie pour qu'ils viennent verbaliser.

Nuisances sonores / Salle des fêtes : horaires non respectés pour la fin de soirée (2 h. du matin)

L'installation d'un limiteur de son est à l'étude avec réduction des décibels dès l'ouverture des issues de secours.

Autres nuisances / Epanchage de boues et de cendres, chemin du Goujon causant des nuisances (poussières, odeurs)

L'épandage est réglementé et soumis à déclaration préalable en mairie

Autres nuisances / Projet aérodrome route d'Auradé

Projet abandonné

Ecole / Garderie du mercredi 12 h-12h45 : que va faire le Muretain ?

Le Muretain maintien la garderie.

Cantine / Quantités insuffisantes

Les avis divergent

Salle des fêtes / Réparation de la toiture au niveau de l'ancien atelier

C'est fait

Monument aux morts / Demande à être déplacé. L'accès en est rendu difficile pour les anciens combattants.

Inscrit au budget pour 2018.

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE

La mairie met en œuvre une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse sur la commune pour la période 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les personnes concernées sont invitées à se signaler dès à présent au secrétariat.

VIE MUNICIPALE

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



VIE MUNICIPALE

EMOUVANTE COMMÉMORATION

C'est une cérémonie une nouvelle fois marquée par l'émotion qui s'est déroulée samedi 9 juin pour commémorer le 74e anniversaire de l'attaque du marquis de Saint-Lys. Les événements survenus le 12 juin 1944 ayant vu, suite à l'attaque d'un bataillon de l'armée nazie, la mort de neuf maquisards et de onze civils, sont l'occasion de rappeler l'engagement de chacun, de chacun de nous, pour défendre des valeurs républicaines et pour perpétuer la mémoire de ces hommes et de ses femmes.

Emotion, lorsque Manon évoque le souvenir de son grand-père auprès duquel elle s'est engagée à participer chaque année à cette cérémonie, comme lui-même l'a toujours fait. Emotion, lorsque Marion Bertrand évoque la mémoire du Colonel Arnaud Beltrame qui comme tous les résistants a fait le sacrifice de sa vie. Emotion lors de l'appel des morts, conjointement énoncé par Daniel Gasc et Raymonde Lamouille, Président d'honneur de l'Amicale du Maquis de Saint-Lys. Emotion enfin, lorsque les enfants de l'école de Bonrepos (et anciens élèves devenus grands) entonnent « Le Chant des Partisans » pour clore la cérémonie. Famille des victimes, Reposiens, personnalités, la foule semble se réduire année après année. Mais le combat contre l'oubli n'est pas vain et l'on peut rester optimiste face à la présence de la jeunesse.

Isabelle Caubet



PROCHAINE CÉRÉMONIE

Dimanche 11 novembre à 15h30 : Commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

LE COIN DU CITOYEN

LA GENDARMERIE À LA RENCONTRE DES REPOISIENS

A l'initiative du lieutenant Savoïa nouvellement arrivé à la brigade de gendarmerie de Saint-Lys, celui-ci s'est rendu dans les communes les plus importantes du canton pour présenter les actions de la gendarmerie mais essentiellement pour répondre aux questions des citoyens.

La brigade de Saint-Lys couvre le territoire de 12 communes. Elle est composée de 42 agents et compte 8 véhicules. Son action se répartie de la façon suivante : 3 % pour la sécurité routière (une autre brigade est affectée à ce volet), 40 % pour les enquêtes judiciaires et 57 % pour la surveillance du territoire et la protection de la population. C'est ce dernier aspect donc il est question au cours de cette réunion publique. Il comprend la lutte contre les cambriolages, les actions de sensibilisation auprès des scolaires, le contrôle des flux, le contact avec la population pour prévenir la délinquance. Le lieutenant Savoïa a fortement insisté sur ce dernier point qui prend tout son sens, compte-tenu des sous-effectifs de la gendarmerie. La réussite de l'action de la gendarmerie repose sur le lien qu'elle peut créer avec les acteurs de terrains : police municipale quand elle existe, élus locaux, services publics, organismes privés et, bien sûr, la population. La gendarmerie travaille activement à recréer ce lien.

Le lieutenant Savoïa insiste sur la nécessité de contacter la gendarmerie. Dès l'instant où on se pose la question, c'est qu'il faut le faire. Des informations qui peuvent sembler anodines pour les citoyens, peuvent être importantes par recoupement pour la gendarmerie. Les cambriolages sont le fléau du territoire (mais seulement 5 à Bonrepos en 2017) qui s'opèrent essentiellement entre 9 heures et 17 heures. Le dispositif « participation citoyenne » mis en place par la gendarmerie, assimilable aux « voisins vigilants » s'appuie sur la population pour signaler toutes situations suspectes.

Le délai moyen d'intervention est de 14 mn, de 5 à 30 mn selon le caractère d'urgence. La nuit, c'est 15 mn.

Cette réunion publique qui a aussi permis aux citoyens de poser des cas particuliers a été très enrichissante pour l'ensemble des éclairages qui ont été donnés. Il s'imposera de renouveler régulièrement ce type de rencontres.

Pour contacter la gendarmerie de Saint-Lys, composez le 17 ou le numéro de téléphone direct : 05.34.47.01.80.

Isabelle Caubet



SOYEZ VIGILANTS !

Certains quartiers et lotissements ont été victimes, ces derniers jours, de vol dans les voitures, jardins, garages et abris de jardin.

Nous conseillons vivement de fermer à clé les véhicules et abris de jardin, serait-ce même dans l'enceinte privative de vos parcelles.

L'occasion également de vous rappeler la procédure Tranquillité-Vacances et Voisins vigilants.

PAS DE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, est interdit en toute période et en tout point du territoire (art. 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Il est donc interdit de brûler l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de débroussaillage, d'élagage et de taille de haies et arbustes.

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Isabelle Caubet



HORAIRES DE TONTE AUTORISÉS

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

LE COIN DU CITOYEN

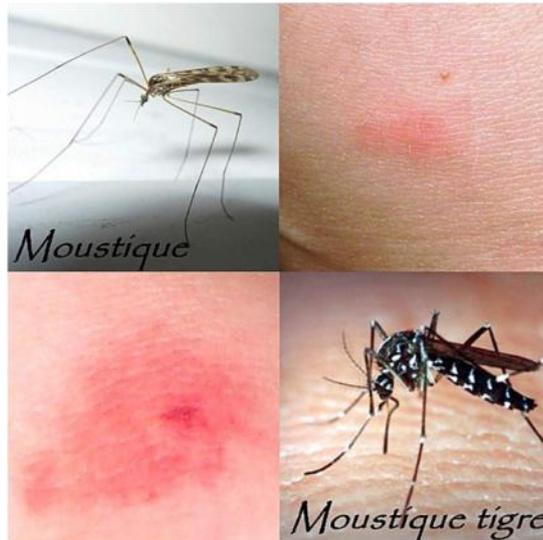
LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Les moustiques sont des insectes dont les larves vivent dans l'eau stagnante (bords de lac, étang, mare, mais aussi coupelles de pots de fleurs, vases, vieux pots, pneus...).

Les mâles se nourrissent de nectar, seules les femelles piquent pour se nourrir du sang dont elles ont besoin pour le développement des œufs. La lumière n'attire pas les moustiques, ce sont les émanations de CO₂ de la respiration qui les attirent ainsi que certaines odeurs. La femelle moustique injecte d'abord de la salive pour fluidifier le sang, c'est celle-ci qui provoque la démangeaison et qui injecte aussi les virus, puis elle absorbe le sang.

Depuis quelques années avec la multiplication des voyages en avion et le changement climatique, des moustiques tropicaux ont réussi à s'implanter sur notre territoire en apportant des maladies disparues (paludisme) ou absentes (dengue, chikungunya, zika...).

Le moustique tigre est un petit moustique rayé noir et blanc avec une ligne longitudinale blanche sur son thorax noir, il pique de jour de préférence le soir ou le matin et peu de nuit. Le vol est plus lent et il semble moins craintif. Il est implanté dans une trentaine de départements français, principalement du sud de la France.



Pour éviter la présence des moustiques, il faut éviter de fournir des lieux de ponte pour les femelles. Dans la mesure où il n'est pas possible d'éradiquer le moustique tigre, il est demandé à la population, par arrêté du maire en date du 4 juin 2018, de prendre les mesures suivantes :

- ◆ Vider une fois par semaine tous les réceptacles (coupelles, pots,...) pour éviter les eaux stagnantes ;
- ◆ Ranger à l'abri de la pluie et/ou des irrigations, les outils de jardinage, brouettes, seaux et arrosoirs, poubelles, etc. ;
- ◆ Couvrir de façon complètement hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin, les récupérateurs d'eau de pluie ;
- ◆ Curer, pour faciliter les écoulements des eaux, les siphons d'éviers et lavemains extérieurs, des fontaines, les bondes d'évacuation extérieurs, les rigoles couvertes avec d'une grille, les gouttières et chéneaux ;
- ◆ Entretenez les piscines (bon dosage de chlore), les pièces à sable, bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges), les pompes de relevage, les regards et bornes d'arrosage.

Isabelle Caubet

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit. Cet insecte est connu pour le mode de déplacement de ses chenilles en file indienne. Elles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins mais aussi de cèdres, provoquant un affaiblissement important des arbres.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils fortement urticants. Dispersés par le vent ou par nous-mêmes (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...), ils peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux même sans contact direct avec la chenille.

Ces irritations accompagnées de vives démangeaisons se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.



Dans le cas des animaux, une action vétérinaire rapide est vitale. Compte-tenu de la prolifération de cet insecte et des risques sanitaires qu'il peut engendrer, il est de la responsabilité de chacun de prendre les mesures nécessaires. Par arrêté municipal, le maire impose désormais une lutte obligatoire contre cet insecte. Les propriétaires ou les locataires devront, avant la fin de la première quinzaine de mars, supprimer mécaniquement les cocons construits par les chenilles processionnaires du pin et les incinérer. De même, avant la fin du mois de septembre, un traitement préventif à la formation de ces cocons doit être appliqué sur les végétaux susceptibles d'être colonisés. Ceci est à renouveler chaque année. Des professionnels sont en mesure d'intervenir avec des équipements de protection adaptés.

Isabelle Caubet

VIE ASSOCIATIVE

SORTIE ANNUELLE DES GENS HEUREUX

Le vendredi 25 mai, les Gens Heureux de Bonrepos participaient à leur sortie annuelle et culturelle à Rieux-Volvestre.

Le matin, les randonneurs découvraient un circuit riche en faune et en flore les amenant sur un "balcon" donnant sur les Pyrénées. Malheureusement la vue promise était bouchée par la brume et la bruine.

Après un excellent repas bien mérité au restaurant de la halle, nous étions tous attendus, sous le soleil, au Village gaulois de Saint-Julien

pour une visite de plusieurs heures commentée avec beaucoup d'humour par le directeur du parc et, loin d'Astérix, nous y avons découvert la vie véritable et quelquefois insoupçonnée de nos lointains ancêtres.

Au retour et après le traditionnel petit goûter prévu par Jaqui, chacun se disait très satisfait de cette très intéressante journée.

Anne-Marie Hutfer



LE VOYAGE DES AÎNÉS EN DORDOGNE

Comme chaque année à la même époque, la mairie organise conjointement avec les communes de l'ancienne CCRCSA, un voyage à l'attention de nos aînés, qu'elle finance pour moitié.

La journée, bien remplie - c'est qu'il faut aller de plus en plus loin pour découvrir de nouveaux lieux - c'est déroulée dans le Périgord noir, sur les bords de la Dordogne, au pays des gabares et des toits de lauzes, où se concentrent bon nombre de « plus beaux villages de France ».

Au programme de la journée, deux visites commentées. Pour le matin, les jardins suspendus de Marqueyssac caractérisés par leurs allées de buis taillés tout en rondeurs et offrant une vue splendide sur la vallée de la Dordogne. Pour l'après-midi, le château de Castelnaud, magnifique bastion parfaitement conservé et abritant une belle collection d'armes et armures du Moyen-âge.

Isabelle Caubet



VIE ASSOCIATIVE

17^E ÉDITION DU VIDE-GRENIERS DE BONREPOS DIMANCHE 22 AVRIL 2018 : UN BON CRU !

Il faisait très doux ce matin-là à 5h30 pour installer les barrières, lancer un bon café et aller accueillir les exposants déjà présents... L'installation de nos « commerçants d'un jour » fût fluide, rapide et se déroula dans la bonne humeur...

Avec ce beau soleil toute la journée, la buvette ne désemplit pas et l'équipe des joyeux bénévoles d'Entraide s'activa avec le sourire...

Glaces, crêpes et barbabapa furent également de la partie !

Cette année, la Buvette avait changé d'emplacement. Nous nous étions installés autour de la salle des fêtes en face du boulodrome et les visiteurs ont fortement apprécié. A recommencer !

Nos gentils organisateurs ont terminé de ranger, nettoyer, balayer à 21h...Ils n'oublient pas que tous les bénéfices de cet événement sont utilisés pour nos actions sociales menées auprès des SDF de l'automne à la fin de l'hiver !

Alors un grand merci à tous, visiteurs, exposants, bénévoles, personnel de Mairie !

Chacun est important et indispensable...

A l'année prochaine !

Entraidement vôtre...

Jacqueline, Edwina, Eric, Véronique, Bernard, Gérard, Christian, Laurence, Pierre, Florence, Maryse, Alexandre, Maguy, Auguste, Jérôme, Dominique, Corinne, Amandine, Franck, Viviane, Patrice, Nathalie, David, Laurence R., Greg, Marie-Aline.



VIE ASSOCIATIVE

RETOUR SUR LE LOTO ET LE CARNAVAL DE L'APE

Le loto s'est déroulé le dimanche 11 février 2018

C'était une belle après-midi où les organisateurs et les participants se sont bien amusés ! Nous avons reçu 260 personnes, ce qui est notre record. 4 000€ de lots ont ainsi été distribués, pour le plus grand bonheur des gagnants. Grâce à cette manifestation, nous pouvons faire un joli don à l'école qui permettra de subventionner intégralement une sortie de fin d'année au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse pour l'ensemble des élèves. Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que cela soit possible.



Carnaval - Samedi 24 mars 2018

Malgré une météo incertaine, nous avons décidé de maintenir le Carnaval le samedi 24 mars 2018 et l'accalmie de l'après-midi nous a donné raison. Nous avons ainsi pu amener les enfants sur 2 chars joliment décorés. Monsieur Carnaval, quant à lui, était tiré par une calèche... avant d'être jugé et brûlé.

La fête s'est poursuivie dans la salle des fêtes par un goûter musical très réussi, notamment grâce à la participation des parents qui ont amené divers gâteaux et des piles de crêpes, nous les remercions.

Le thème de cette année « Mon petit village de campagne » a été très bien suivi, ce qui nous a permis d'admirer de jolies coccinelles, fermiers, vaches, abeilles, lapins, etc.



A noter

L'APE a renouvelé sa vente de fleurs et de légumes en partenariat avec les Serres de Bel Air.

L'APE a tenu un stand APE au vide-grenier le 22 avril 2018.

La kermesse s'est déroulée le samedi 23 juin 2018.

Tous les documents et les photos sont disponibles sur notre site et Facebook.

Les mamans et les papas de l'APE

<https://www.facebook.com/ape.bonrepos/>

VIE ASSOCIATIVE

PAZAPA

L'association PAZAPA créée fin décembre 2017 accueille aujourd'hui 14 assistantes maternelles et une quarantaine d'enfants de moins de 3 ans.

Nous nous réunissons les lundis et jeudis de 9h15 à 11h30 dans la salle des fêtes d'Empeaux.

Petits et grands ont plaisir à se retrouver pour jouer, rire et partager de bons moments.

Nous espérons, dans un avenir proche, vivre les mêmes moments dans notre village de Bonrepos.

Jo Servy



UN PEU DE ROUTINE RASSURE

Le 17 février dernier s'est tenue notre quatrième (déjà... ?!) soirée montagne autour d'un concept rodé faute d'être novateur : une bonne dose d'aligot et un soupçon de jeux funky. Avec un taux de participation important (150 personnes), vous avez confirmé le crédo voulant qu'on ne change pas (trop) une formule qui fonctionne.

Le CdF ne proposera pas de sauterie en juin faute de disponibilité de la salle et la soirée théâtre d'octobre a un peu de plomb dans l'aile pour la même raison. Nous avons donc d'ores et déjà réservé la salle pour les 52 week-ends de 2019 histoire d'éviter que la situation ne se reproduise ! Trêve de plaisanterie, notre prochain grand RDV est donc calé au **week-end du 1^{er} septembre pour la fête du village**. Le programme se précise et vous pouvez encore vous attendre à quelques nouveautés au milieu des choses qui marchent et que vous aimez.

Par ailleurs, on vous attend pour renforcer l'équipe (réunion le premier mercredi du mois). D'ici à votre intronisation, lustrez bien vos tongs pour attaquer l'été sereinement !

Le CdF



L'ASSOCIATION TEVA FÊTE SES 10 ANS !!!

10 ans déjà que nous finançons des projets scolaires pour les enfants d'ici et d'ailleurs.

10 ans que nous permettons à des enfants d'aller à l'école et d'acquiescer les bases de leur réussite future.

10 ans que nous proposons des manifestations aux Reposiens .

10 ans que les membres de l'association s'impliquent avec ferveur, joie et engagement : BRAVO A EUX.

Des projets réussis (Ibrahim et Rédouane) mais aussi un nouveau projet à venir « soutien à l'association des assistantes maternelles » de Bonrepos.

L'association vient de fêter **ses 10 ans** avec vous REPOSIENS et en partenariat avec l'ECOLE le 23 juin 2018.

D'autres manifestations sont programmées pour la fin de l'année, nous comptons sur vous pour nous soutenir et venir partager un moment convivial.

Christel - la Présidente



À RETENIR

LETTRÉ DES GRONDEURS POUR L'ÉCHO

Au terme du vote du budget, nous tenons par ce présent article à vous éclairer sur les méthodes de fonctionnement mises en place par notre maire.

En premier lieu, depuis le début de ce mandat, nous déplorons l'absence de débat d'orientation budgétaire. En effet, quelques élus ont pu assister aux 3 uniques réunions de relecture des propositions du maire et du premier adjoint entre fin février et fin mars. Si nous avions été convoqués régulièrement tout au long de l'année, nous aurions pu éviter d'avoir à voter 2 fois un budget et de demander un délai supplémentaire auprès de la sous-préfecture.

L'équilibrage de 2 budgets sur 3 repose sur l'écriture d'une ligne comptable représentant un emprunt qui n'a jamais été contracté. A ce titre nous avons demandé de prendre rendez-vous avec la trésorerie afin d'échanger sur la validité de ces écritures. A ce jour, après plusieurs relances, nous avons enfin obtenu de rencontrer la trésorerie de St Lys.

Malgré les baisses à venir des dotations de l'état et l'incertitude sur le montant de compensation versé par l'agglomération du Muretain, nous avons proposé une optimisation des dépenses de fonctionnement par un vote à la ligne comptable, qui nécessite un arbitrage du conseil si le montant prévisionnel est dépassé.

Cette proposition a été rejetée ce qui permettrait au maire de concrétiser son projet de mise en place d'un panneau lumineux (avec réduction des subventions des associations pour compléter le financement).

De plus nous avons travaillé sur un projet de sous-traitance partielle pour les grands espaces verts qui générerait une économie minimale de 7000 € pour 8 mois (sans compter l'entretien du matériel et le carburant économisé). Proposition rejetée également avec une augmentation des impôts.

Au terme du budget, nous avons demandé une série de documents portant sur des points financiers, mais également sur des courriers liés à d'autres problématiques. Un mois après cette demande, certains documents ne nous ont toujours pas été adressés contrairement au règlement intérieur voté à la majorité du conseil.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la mairie. Vous pouvez également nous adresser vos questions et commentaires à l'adresse : les-grondeurs@orange.fr

Cendrine Babet Thierry Chebelin François Moure Daniel Ralière

LES PARTENAIRES DE L'ÉCHO



2B PLOMBERIE
CHAUFFAGE . SANITAIRE . ZINGUERIE . DÉPANNAGE
☎ 07.78.84.61.67
Brice BERNARD
31478 BONREPOS / AUSSONNELLE
2bplomberie@sfr.fr



MAISON ALOSA.COM



Le Bonheur des 4 pattes
Centre animalier de Toulouse
2417 route d'Empeaux
31470 Bonrepos sur Aussonnelle
Tel : 05 34 46 56 01
www.bonheurdesquatrepattes.fr

GRUPE SACPA - CHENIL SERVICE
31470 Bonrepos sur Aussonnelle
www.grupesacpa-chenilservice.fr

Clara
Une nouvelle chance pour les animaux
www.fondationclara.org

LE CARNET DE L'ÉTAT CIVIL AU 31/05/ 2018

Naissances

BOIRON, Léon	le 01/01/2018
DUPONT, Natéo	le 17/04/2018
MOULIN, Gaël	le 28/04/2018
PETIT, Gaston	le 12/05/2018
PRATVIEL, Margaux	le 16/05/2018

Mariage

GIRONIS Cyril et OUAANNISA Nourra	le 05/05/2018
COMBRET Xavier et RIBARDIERE Virginie	le 12/05/2018

Décès

HIRSCH, Maria	le 10/01/2018
QUEILLE, Franck	le 16/04/2018



Conseil en assurances et crédits

Tel : 06.77.00.47.03

MARCHE DE PLEIN VENT
de producteurs locaux

Tous les vendredis à partir de 16 heures

avec l'association Sous les Platanes